



Assemblée générale

AG/PAL/997

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien**
290^e séance - matin

**LE MOMENT EST VENU DE DONNER TOUS LEURS DROITS AUX PALESTINIENS, PLAIDENT
LES INTERVENANTS À LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LE
PEUPLE PALESTINIEN**

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Nasser Al-Kidwa, a souhaité que, l'année prochaine, cette célébration soit marquée par l'accomplissement de progrès plus importants vers la création d'un État palestinien. Au cours de la séance organisée ce matin par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour marquer cette commémoration annuelle, qui est célébrée depuis 1970, de nombreux intervenants ont salué les progrès récemment accomplis dans le processus de paix, par l'Autorité palestinienne et par Israël, et qui relancent l'espoir d'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

Se félicitant du récent désengagement israélien de la bande de Gaza, et de l'ouverture du point de passage de Rafah, il y a quelques jours, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a, dans sa déclaration, invité les parties à saisir cette occasion pour poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route afin de parvenir à l'émergence d'un État de Palestine, vivant côte à côte et en paix avec celui d'Israël, dans des frontières internationalement reconnues et sûres. M. Jan Eliasson, Président de la soixantième session de l'Assemblée générale, a également souligné les avancées réelles accomplies au cours de l'année qui s'achève, tout en faisant valoir que les Nations Unies devaient demeurer engagées sur la question palestinienne jusqu'à ce qu'il soit trouvé une solution pacifique et durable.

À l'ouverture de la célébration de ce matin, M. Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a estimé que la large participation des États Membres à cette Journée internationale était l'expression de l'attachement de tous à la promotion et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Le conflit israélo-palestinien ne trouvera de solution définitive que lorsque le peuple palestinien exercera les droits inaliénables que l'Assemblée générale lui a reconnus et a définis en 1974. Ces droits inaliénables sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, et le droit des Palestiniens de retrouver les foyers dont ils ont été dépossédés et éloignés, a déclaré M. Badji.

Dans un message qu'il a adressé au Comité par l'intermédiaire du Représentant permanent de son pays, le Premier Ministre de la Malaisie, Dato' Seri Abdullah bin Haji Ahmad Badawi, qui est par ailleurs Président en exercice du Mouvement des non-alignés, a lui aussi insisté sur la nécessité de la création d'un État palestinien vivant dans des frontières sûres et respectées, et ayant Jérusalem-Est pour capitale. La Feuille de route doit être ravivée par le Quatuor, a insisté dans son message le Premier Ministre malaisien.

De nombreuses délégations ont également saisi cette occasion pour saluer le travail effectué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui est le seul organe intergouvernemental des Nations Unies qui traite exclusivement des aspects politiques de la question de Palestine, comme l'a rappelé M. Badji. Ainsi, M. Yahya A. Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies, a transmis un message du Secrétaire général de la Ligue arabe, M. Amre Moussa, qui invite le Comité à poursuivre son appui au peuple palestinien, en dépit des pressions déployées par certaines parties pour interrompre ces travaux. M. Badji a assuré que le Comité ne ménagerait aucun effort pour aider le peuple palestinien à réaliser ses droits et son aspiration à disposer de son propre État indépendant et souverain.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Déclarations

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que cette réunion était l'expression de l'attachement des participants à la promotion et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a rappelé que la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien coïncidait cette année avec le trentième anniversaire de la création, par la résolution 3376 (XXX) du 10 novembre 1975 de l'Assemblée générale, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. La célébration de cet anniversaire n'a rien malheureusement de joyeux, a-t-il regretté. Elle est simplement l'occasion, pour le Comité, de se remémorer toutes ces années d'efforts au cours desquelles la communauté internationale et les parties intéressées sont restées impuissantes devant les nombreux obstacles qui se dressent sur la voie de la recherche d'une solution négociée, juste et durable de la question de la Palestine, a déploré M. Badji. Il a estimé que cette réunion permettait de rappeler que le conflit israélo-palestinien ne trouverait de solution définitive que lorsque le peuple palestinien exercerait les droits inaliénables que l'Assemblée générale lui a reconnu et a défini en 1974, et qui sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, et le droit des Palestiniens de retrouver les foyers dont ils ont été dépossédés et éloignés.

M. Badji a estimé que l'occupation de la terre palestinienne et l'attitude de la puissance occupante, qui refuse en fin de compte de lever son emprise sur le territoire palestinien, rendaient plus difficiles la poursuite d'efforts pouvant permettre de parvenir à une solution juste. Notant les récents événements encourageants et un rapprochement entre Israéliens et Palestiniens, il s'est à nouveau félicité du retrait d'Israël de la bande de Gaza. Il a toutefois également rappelé qu'Israël imposait toujours son autorité sur les frontières de la bande de Gaza et contrôlait les mouvements des personnes et des biens en Cisjordanie. M. Badji s'est notamment inquiété de l'accélération, cette année, de l'expansion des colonies dans ce territoire et de la poursuite, en toute impunité, de la construction du mur sur les terres palestiniennes occupées. « Tous ces agissements contreviennent aux obligations que la Feuille de route impose à Israël, et sont contraires au droit international et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 », a-t-il précisé.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a par ailleurs estimé que l'ONU devait continuer à assumer ses responsabilités sur la question de la Palestine jusqu'à ce que ce problème soit résolu dans tous ses aspects. Il a noté que le Comité, seul organe intergouvernemental des Nations Unies qui s'occupe exclusivement des aspects politiques de la question de la Palestine, ne ménagerait aucun effort pour aider le peuple palestinien à réaliser ses droits et son aspiration à disposer de son propre État indépendant et souverain. Enfin, M. Badji a réitéré son appel aux représentants des États Membres, des organisations non gouvernementales, et des associations de la société civile pour qu'ils renforcent les efforts qu'ils déploient en vue de faciliter un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

M. JAN ELIASSON, Président de la soixantième session de l'Assemblée générale, a rappelé que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée chaque année depuis 1970, et a insisté sur l'importance de cette commémoration qui permet de renouveler l'appui de la communauté internationale au processus de paix au Moyen-Orient et au peuple palestinien. Évoquant ensuite la résolution 59/31, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé, l'an dernier, son appel en faveur de la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues, le Président de l'Assemblée générale a souligné que cette résolution engageait également les Nations Unies à demeurer saisies de la question de Palestine jusqu'à ce qu'y soit trouvée une solution pacifique et durable. M. Eliasson a ensuite salué le rôle joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que celui des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres acteurs de la société civile qui apportent un appui humanitaire et de relèvement économique au peuple palestinien. Après 30 années de progrès politiques lents, et de périodes de stagnation, l'année écoulée a donné lieu à des avancées réelles, notamment avec l'élection démocratique en janvier dernier du nouveau Président de l'Autorité palestinienne, et le démantèlement des colonies de peuplement dans la bande de Gaza et au nord de la Cisjordanie, a dit le Président de l'Assemblée. À la suite d'un accord conclu entre les deux parties, le Président palestinien a décidé, le 25 novembre dernier, de rouvrir le point de passage entre l'Égypte et la bande de Gaza, donnant ainsi aux Palestiniens le contrôle sur leur frontière pour la première fois dans leur histoire. Ces progrès encourageants doivent convaincre les Palestiniens et les Israéliens de mettre à profit ce nouveau contexte et de faire progresser la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor avec l'appui de la communauté internationale, a dit M. Eliasson.

M. KOFI ANNAN, Secrétaire général des Nations Unies, a salué le travail accompli par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis trente ans pour privilégier une solution basée sur une paix durable dans le Moyen-Orient. M. Annan a reconnu l'importance pour les Palestiniens de voir émerger leur État indépendant. Dans le même temps, a insisté Kofi Annan, les Israéliens doivent pouvoir vivre en sécurité dans les frontières qui leur sont reconnues. Le désengagement israélien de la bande de Gaza et le succès obtenu par les responsables palestiniens, qui sont parvenus à maintenir le calme pendant ce processus de retrait laissent espérer une relance du processus de paix, a indiqué le Secrétaire général. Les flambées de violence qui ont suivi ont refait naître des sentiments de frustration et de déception, et ont mis à mal le nouvel élan, a-t-il regretté, en soulignant toutefois que la réouverture du point de passage de Rafah et les nouvelles facilités de mouvements entre la bande de Gaza et la Cisjordanie étaient de nouvelles manifestations de la détermination des parties à faire avancer le processus de paix.

M. Annan a encouragé Palestiniens et Israéliens à travailler étroitement avec l'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, et a estimé que la tenue des élections ne devait pas retarder davantage la mise en œuvre de l'Accord de Charm el-Cheikh et la consolidation des mesures de confiance. Réaffirmant sa détermination à soutenir un règlement global et juste de la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et au principe de la terre contre la paix, Kofi Annan a invité les deux parties à poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route afin de parvenir à l'émergence de l'État de Palestine, qui vivrait côte à côte et en paix avec celui d'Israël, dans des frontières reconnues et sûres.

M. ANDREY DENISOV (Fédération de Russie), Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, a déclaré que cette année avait été marquée par les pas importants qui ont été accomplis dans le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Citant en exemple le retrait d'Israël de la bande de Gaza, il a estimé que ce geste permettrait d'avancer vers l'objectif final de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a fait part de l'appui inconditionnel du Conseil de sécurité au travail du Quatuor et a encouragé la poursuite du dialogue entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël. Ce dialogue dépend de mesures visant à renforcer la confiance des deux côtés, a expliqué M. Denisov, en demandant à l'Autorité palestinienne de faire cesser les activités terroristes qui ont lieu dans le territoire placé sous son contrôle, et en soulignant la nécessité pour Israël de mettre un terme à l'expansion de ses colonies.

Le représentant de la Fédération de Russie a de plus indiqué que sans une amélioration notable des conditions de vie des Palestiniens vivant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, l'espoir actuel pourrait se transformer en une déception que des forces extrémistes pourraient exploiter. Dans ce contexte, il a fait valoir l'importance de la liberté de mouvement des biens et des personnes et s'est félicité de l'accord conclu sur l'ouverture du point de passage de Rafah, le 25 novembre dernier, et a demandé sa mise en œuvre dans les délais établis. Enfin, M. Denisov a indiqué que le Conseil de sécurité était unanime dans son avis que la communauté internationale devait prendre des mesures concrètes pour s'assurer que les extrémistes ne mettent pas fin aux progrès effectués dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Il a affirmé que ces mesures devaient permettre la reprise de l'application de la Feuille de route et des actions pour parvenir à la paix et la sécurité pour Israël et un État palestinien indépendant.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a pris la parole au nom du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et s'est félicité de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il a salué ce témoignage de solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien. Remerciant plus précisément le Secrétaire général et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Mansour a évoqué les changements significatifs intervenus dans le processus de paix et pour la cause palestinienne depuis 30 ans. « Le peuple palestinien a poursuivi sa lutte pour disposer d'un État, appuyé en cela par tous les États qui réprouvent l'occupation israélienne », a noté l'Observateur permanent, en déplorant les revers successifs causés au processus de paix par la politique israélienne qui est « opposée à la mise en œuvre de la Feuille de route ». « Israël a poursuivi la construction du mur de séparation et isolé ainsi la ville de Jérusalem-Est, qui est la capitale de l'État de Palestine, et il a également continué d'installer des colonies de peuplement au mépris des droits des Palestiniens », a relevé M. Mansour.

Déplorant ensuite les assassinats ciblés, les bouclages des territoires, les destructions de maisons palestiniennes, et les emprisonnements massifs de Palestiniens par Israël, M. Mansour a cependant assuré que le retrait de Gaza avait été interprété par l'Autorité palestinienne comme une chance pour faire avancer le processus de paix. De même, a-t-il dit, l'ouverture du point de passage de Rafah est une étape de plus dans l'édification d'un État palestinien, dans la mesure où il crée un point de contact direct avec les voisins arabes. M. Mansour a indiqué que l'Autorité palestinienne était déterminée à renforcer la sécurité, notamment dans les zones évacuées par les forces israéliennes. De plus, a-t-il dit, les élections démocratiques prévues prochainement, et qui visent à finaliser un processus engagé l'an dernier avec la tenue de l'élection présidentielle, « sont la preuve de notre détermination à ancrer notre futur État dans le pluralisme et la démocratie ». M. Mansour a ensuite salué le rôle important joué par tous ceux qui ont œuvré à la réalisation des progrès récemment accomplis.

M. MOHD RADZI ABDUL RAHMAN a donné lecture d'un message de M. Prasad Kariyawasam, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Il a fait observer qu'en dépit de développements positifs récents, dont le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza en août dernier, la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés demeurait inquiétante. Rappelant qu'une fois encore, le Comité spécial n'avait pas reçu cette année l'autorisation d'Israël d'accéder aux territoires occupés pour y évaluer la situation, il a demandé à cet État de revoir sa position. Il a particulièrement insisté sur le fait que, pour le Comité, la construction du mur de séparation israélien violait tous les droits des Palestiniens, non seulement le respect de leur liberté de mouvement, mais aussi leurs droits à un habitat adéquat, à l'alimentation, à une vie sociale, à l'éducation, et à la santé. M. Radzi Abdul Rahman a mis en avant les effets de la construction du mur sur l'accès des Palestiniens à l'eau potable et sur leur approvisionnement en énergie.

Il a d'autre part constaté que les femmes et les enfants étaient les premiers affectés par les mauvaises conditions de vie qui leur sont imposées dans les territoires occupés, et a noté le déclin des niveaux de nutrition et les obstacles posés à l'accès au système de santé. Face à cette détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé, le représentant a affirmé qu'il était crucial qu'Israël prenne des mesures pour restaurer la confiance entre les communautés en respectant les termes sur lesquels est basée la solution de deux États vivant côte à côte.

Enfin, il a émis l'espoir que les développements actuels et les changements survenus en Israël offrent à toutes les parties l'opportunité d'avancer vers une paix juste et durable dans la région. Il a appelé Israël à prendre des mesures qui soient en accord avec ses obligations, qui sont contenues dans la Feuille de route.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a lu un message du Premier Ministre de la Malaisie, Dato' Seri Abdullah bin Haji Ahmad Badawi, par ailleurs Président en exercice du Mouvement des non-alignés, dans lequel le Premier Ministre Abdullah Badawi réaffirme la solidarité de la Malaisie et des non-alignés avec le peuple palestinien. M. Hamidon Ali a insisté sur la nécessité de voir émerger un État palestinien dans des frontières sûres et respectées, et ayant Jérusalem-Est comme capitale. Déplorant la détérioration de la situation humanitaire et économique dans les territoires occupés, il a invité Israël à inverser cette dérive. Se félicitant ensuite du retrait israélien de Gaza, il a insisté pour que cette démarche s'inscrive dans le cadre de la Feuille de route, et a invité les États-Unis à continuer de déployer tous leurs efforts pour faire appliquer l'accord conclu sous leur houlette, et qui concerne la libre circulation des personnes et des biens entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. La Feuille de route doit être ravivée par le Quatuor, a poursuivi M. Hamidon Ali, en exhortant les Palestiniens à saisir le nouvel élan en cours pour faire aboutir leur objectif de disposer d'un État indépendant. La communauté internationale a un rôle collectif à jouer pour faire avancer la paix dans la région, a-t-il ensuite déclaré, en invitant Israël à faire cesser ses exactions et ses destructions contre les biens et les personnes dans les territoires palestiniens occupés.

M. ABDULLAH M. ALSAIDI (Yémen) a lu un message du Ministre des affaires étrangères du Yémen, M. Abu Bakr Al Qirabi, au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Il a insisté sur l'application de la notion de justice, telle qu'elle existe dans le droit international. Il a poursuivi en saluant les nouvelles étapes franchies dans le processus de paix, notamment l'évacuation de la bande de Gaza par Israël, mais a ensuite déploré la persistance de l'état placé par Israël autour des ports et de l'espace aérien palestiniens, ainsi que les blocages imposés à toutes négociations sur le statut final. S'inquiétant ensuite de la multiplication des colonies de peuplement autour de Jérusalem, il a mis en garde la communauté internationale contre le risque de voir le rêve d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale devenir un mirage, cette menace étant de plus en plus accentuée par la construction du mur de séparation. M. Alsaïdi a invité la communauté internationale à faire cesser la construction du mur, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, avant de l'exhorter à intensifier son appui à la reconstruction des territoires.

M. AMINU BASHIR WALI (Nigéria) est intervenu au nom du Président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union africaine. Il a rappelé que depuis la création de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en 1977, l'Afrique avait réaffirmé, année après année, le droit de ce peuple à la dignité et au respect. Il a estimé que la communauté internationale ne devait pas passer à côté de l'opportunité qui se présentait actuellement de faire avancer la paix, le développement et la sécurité dans la région. Indiquant que la situation au Moyen-Orient nécessitait les efforts concertés de tous, et particulièrement des pays de la région, il a souligné la responsabilité commune de tous les États Membres d'encourager toutes les parties à cultiver un esprit de bon voisinage. « L'Afrique réitère sa conviction que la question palestinienne ne peut être résolue par des moyens militaires ou violents », a affirmé M. Wali. Il a ainsi noté que l'Union africaine se félicitait des récents efforts accomplis par l'Autorité palestinienne et par Israël, notamment pour renforcer la confiance entre les dirigeants des deux camps. M. Wali a, à nouveau, exprimé l'appui de l'Union africaine à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité ainsi qu'à celle de la Feuille de route du Quatuor. Il a aussi réaffirmé son soutien à l'autodétermination du peuple palestinien et au principe de deux États vivant côte à côte, en estimant que cette solution renforcerait la paix et la sécurité dans la région. L'année prochaine, a-t-il conclu, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien devrait être celle de la naissance d'un État palestinien.

M. YAHYA A. MAHMASSANI, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies, a lu un message du Secrétaire général de la Ligue arabe, M. Amre Moussa, qui a réaffirmé l'attachement de la Ligue arabe au soutien du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à la cause palestinienne. M. Mahmassani a invité le Comité à poursuivre cet appui tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré tous ses droits, en dépit des pressions multiples qui veulent mettre

fin aux travaux du Comité. Il s'est inquiété de la judaïsation croissante de Jérusalem et du contrôle aérien et maritime exercé par Israël sur les entités palestiniennes, avant de déplorer les exactions commises contre les populations civiles et les destructions d'infrastructures palestiniennes. L'Observateur de la Ligue arabe a salué la réouverture du point de passage de Rafah, avant de plaider pour l'application de la Feuille de route du Quatuor et pour la mise en place d'un mécanisme solide de suivi et de mise en œuvre. Il a condamné la destruction des agglomérations et des villes palestiniennes par Israël ainsi que le bouclage des territoires et les assassinats ciblés, qui sont commis en dépit des efforts menés par l'Autorité palestinienne pour réformer ses institutions. « Ce n'est que lorsqu'Israël se sera plié aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aura consenti à la création de l'État de Palestine, sur la base du principe de la terre contre la paix, et avec Jérusalem-Est comme capitale, que les pays arabes établiront des relations normales avec Israël », a déclaré le représentant.

Prenant la parole au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine, qui regroupe des organisations de la société civile qui appuient l'action du Comité, M. CHRIS DOYLE a estimé que la paix était vitale non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour toute la région du Moyen-Orient. Il a déclaré que la création d'un État palestinien devait se faire sans délai, sur la base des frontières de 1967, et a demandé, dans cette perspective, la fin de l'occupation israélienne. Saluant l'ouverture du point de passage de Rafah, il a affirmé que la bande de Gaza et la Cisjordanie devaient devenir réellement libres, et a insisté sur la nécessité de la fin de l'occupation dans les territoires. S'agissant du retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza, il a fait valoir qu'Israël avait désormais démontré qu'il pouvait évacuer des colonies et qu'il ne fallait donc pas s'arrêter à Gaza. M. Doyle a par ailleurs indiqué qu'en incluant le mur, les colonies, les routes et les camps militaires, seuls 54% de la Cisjordanie peuvent être utilisés par les Palestiniens. Il a aussi estimé qu'actuellement, Israël défiait les Nations Unies, pourtant garantes du droit international sans discrimination. Aucun État ne doit être au-dessus du droit international et ne doit se moquer des Nations Unies, a-t-il insisté. Soutenant la solution de deux États, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international, il a conclu en demandant la paix en Palestine et a souhaité une Palestine viable, et non pas un État composé de bouts de territoires ingérables.

M. NASSER AL-KIDWA, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, a salué les États Membres et leurs délégations pour leur appui à la cause palestinienne, qui s'exprime au niveau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a souhaité que lors de la prochaine commémoration de la Journée internationale, l'an prochain, le peuple palestinien soit encore plus proche de la création de son État.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel